

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2043**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située 1 bis, rue de la Ligne de l'Est, à l'angle de la rue Emile Decorps

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2043**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située 1 bis, rue de la Ligne de l'Est, à l'angle de la rue Emile Decorps**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre d'un projet de construction de 3 bâtiments sur un terrain dont elle est propriétaire à Villeurbanne, la société Gonnet & Cie a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public de voirie communautaire située 1 bis, rue de la Ligne de l'Est, à l'angle de la rue Emile Decorps.

Cette demande intervient dans le cadre des modifications d'alignement afin de réduire, d'une part, l'emprise publique à l'angle des rues Emile Decorps et de la Ligne de l'Est, et d'autre part, de réaligner la rue de la Ligne de l'Est à 16 mètres au droit de la propriété de la société Gonnet & Cie, suite au réaménagement de cette voie.

Après validation, le projet de construction de la société Gonnet & Cie a fait l'objet d'un passage en séance d'architecte-conseil le 1er décembre 2006 à l'issue de laquelle le cabinet d'urbaniste a demandé, dans son avis du 6 décembre 2006, que les bâtiments soient calés sur les nouvelles limites définies par la Communauté urbaine, ce qui impliquait alors d'avancer le bâtiment situé à l'angle de la propriété.

Préalablement à la cession de ce terrain désaffecté au profit de la société Gonnet & Cie pour une superficie totale de 62 mètres carrés, il convient de procéder à son déclassement.

L'ensemble des services communautaires consulté est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a toutefois fait apparaître la présence d'un réseau ERDF hors service sous les emprises à déclasser. Le demandeur prendra à sa charge les contraintes liées à ce réseau en liaison avec le concessionnaire concerné.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant le terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, la société Gonnet & Cie a accepté d'acquiescer ce bien au prix de 4 650 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine du 7 décembre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 7 décembre 2010 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, d'une surface totale de 62 mètres carrés, située 1 bis, rue de la Ligne de l'Est, à l'angle de la rue Emile Decorps à Villeurbanne.

2° - Approuve la cession à la société Gonnet & Cie, pour un montant de 4 650 €, de cette parcelle de terrain nu située à Villeurbanne dans le cadre du projet de construction de bâtiments par cette société.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 4 650 € en recettes - compte 775 100 - fonction 822,

- sortie du patrimoine communautaire : 4 652 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.